Stimulation marche extérieure

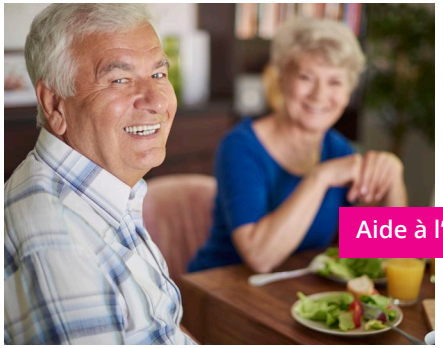




Activités de loisirs



Surveillance à la prise de médicaments préparés



Aide à l'alimentation

Stimulation cognitive - Aide au lever/coucher/déplacements - etc.

Aidance

Nous intervenons dans ces communautés de communes du Jura :



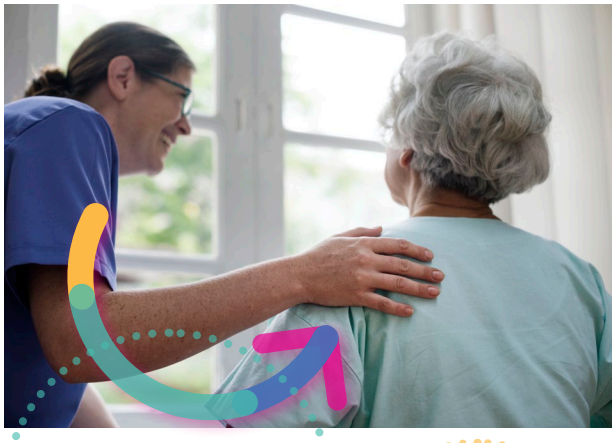
Nous contacter

Aidance
9 rue Chauvin
39600 Arbois
Tél 06 37 43 51 17
aidance@juralliance.fr

Conception : Juralliance - Octobre 2026 - Photo Freepik (Rawpixel-DCStudio)

Aidance

Une solution de relayage à domicile pour les aidants



Aidance vous propose de prendre le relais auprès de la personne que vous accompagnez pour vous faciliter le quotidien

Un dispositif proposé par l'ARS et MSA services de Bourgogne Franche-Comté et porté par La Maison des Parcours de l'association Juralliance

Le dispositif

Le relayage à domicile est une solution de répit souple et sécurisante pour les personnes qui viennent en aide non professionnellement à une personne dépendante de leur entourage.

Dans quel but ?

Prévenir les situations d'épuisement de l'aidant familial et les risques de rupture de la relation aidant/aidé.
Permettre à l'aidant de s'absenter pour ses loisirs, ses rendez-vous, une hospitalisation…

Pour qui ?

Le relayage s'adresse au binôme aidant/aidé.
La personne aidée peut être un adulte ou un enfant :

- en situation de handicap ;
- en perte d'autonomie ;
- atteinte d'une maladie neuro dégénérative (Alzheimer, Parkinson, etc.)





Le relayeur

Le relayeur réalise tous les actes de la vie quotidienne non techniques et non soignants réalisés par l'aidant.
Il a un profil social et / ou médico-social pluridisciplinaire et sait être à l'écoute et analyser les situations d'intervention.

Interventions

La nature des interventions sera à définir avec le binôme aidant/aidé.
Le relayeur ne remplace pas les services extérieurs déjà mis en place au domicile (soins médicaux, aides à domicile…).

Modalités

Le relayage s'effectue à partir de 4 heures d'intervention.
La limite d'heures d'intervention dans l'année est de 72 heures.
Pour une grande accessibilité, **le reste à charge est de 2,08 € de l'heure.**

